

Affiché en mairie le 12 décembre 2002

**COMMUNE DE ROLAMPONT  
COMPTE-RENDU  
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2002**

-----

L'AN DEUX MILLE DEUX, LE 10 décembre à VINGT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 4 décembre 2002, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel GALLISSOT.

**Étaient présents :** M. Michel GALLISSOT, maire (sauf pour la délibération n°8), M<sup>me</sup> RUEL, MM. PELLETIER, DELIN, Patrick GALLISSOT, adjoints ; M<sup>me</sup> GÉRARD, MM. BALLAND, BOUVIER, maires-délégués ; M<sup>mes</sup> ROBIN, DUCRET, M<sup>les</sup> DIOT, BROCHOT, MM. THOMASSIN, DEHAN, HERBERT, RACLOT, VOILLEQUIN, conseillers municipaux.

**Excusée :** M<sup>me</sup> RANC (procuration à M. André Thomassin).

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures 35. Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M<sup>LLE</sup> DIOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2002.**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**N°1 Approbation de l'adhésion des communes de la Vingeanne et de Prauthoy en Monsaugeonnais au Smictom de Langres et de la modification de l'article 5 des statuts.**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**N°2 Approbation du devis des travaux d'enfouissement des réseaux France Telecom.**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**N°3 Modification de la délibération n°2002-50 du 16 septembre 2002 relative à la destination des coupes en FC. Massif de Charmoilles. Exercice 2003.**

Adopté à l'UNANIMITE

**N°4 Décisions modificatives. Budget général et budget des services Eau & assainissement (2002-01).**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**N°5 Fixation de la participation financière de l'association foncière de Charmoilles (3 300 €)**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**N°6 Inscription d'un immeuble acquis à l'actif de la commune.**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**N°7 Admissions en non valeur 2002.**

Adopté à l'UNANIMITÉ

**N°8 Achat de terrain. Habilitations.**

Adopté par 12 voix POUR, 4 CONTRE & 1 ABSTENTION.

**N°9 Nomination d'un garant pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes affouagères en FC de Rolampont (M. André Thomassin).**

Adopté à l'UNANIMITÉ

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ M. MAIRE LÈVE LA SÉANCE LE 12 DÉCEMBRE 2002 A VINGT-DEUX HEURES QUINZE MINUTES.

Le maire,